

CODE DE VIE DE L'ÉLÈVE



Règle d'or

« Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse. »

Thomas Jackson, 1615

Déplacements

1. Dans l'école, je me déplace avec discrétion et je circule toujours en marchant calmement. De cette façon, je respecte mes camarades.
2. Au casier, je reste calme et je chuchote.
3. À mon arrivée dans la cour et à mon départ de la cour, je circule à côté de mon vélo. Je m'assure qu'il soit bien verrouillé sur les supports à vélo.
4. À la fin des classes, je quitte la cour immédiatement pour me rendre à la maison.
5. Le matin, je reste à l'extérieur de la cour jusqu'à la surveillance d'un enseignant responsable.



Ponctualité

6. J'arrive à l'heure à l'école. Si j'arrive en retard, je me présente au secrétariat afin de signaler mon arrivée et de recevoir un billet de retard que je présente à mon titulaire.
7. Je remets mes travaux à temps.
8. Je prends mon rang au son de la cloche.



Tenue vestimentaire

9. Je porte des vêtements propres et appropriés, sans message ou dessin haineux, violents ou à caractère sexuel.

10. Le pantalon de neige et les bottes sont requis tant que la température l'exige. J'attends la consigne de la direction avant de cesser de les porter.

11. À l'intérieur, je porte des chaussures sécuritaires.

12. J'apporte des espadrilles pour mon cours d'éducation physique ainsi que des vêtements de sport lavés régulièrement. Par mesure d'hygiène, je m'assure de porter des vêtements différents en classe.

13. J'enlève ma casquette, mon capuchon, ma tuque ou mon chapeau au cas

14. Je laisse mes bijoux à la maison les jours d'éducation physique.



Respect de soi et des autres

15. Je m'adresse poliment et avec respect à toutes les personnes de l'école.

16. Je laisse à la maison tous mes objets personnels sauf ceux permis par l'école lors d'activités spéciales.

17. Pour ma collation et ma boîte à lunch, j'apporte des aliments sains.

18. La gomme et les friandises sont interdites à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.

19. Je règle mes conflits de façon pacifique.

20. Je préviens un adulte responsable si je suis victime ou témoin d'un acte de violence ou d'un geste inapproprié.



Respect de mon environnement

21. Je recycle lorsque c'est possible.
22. Je prends soin des livres et du matériel que j'utilise.
23. Je rembourse le coût du matériel que j'endommage ou que je perds.
24. J'avise un adulte lorsque je trouve un objet dangereux.
25. Je dépose mes déchets dans la poubelle.
26. Je garde les espaces publics propres (classes, casiers, toilettes, escaliers, cour, corridors...).



Règles de conduite

27. Une permission d'un adulte en surveillance est nécessaire pour rentrer dans l'école.
28. J'apporte des jeux et appareils électroniques de la maison seulement avec la permission écrite d'un adulte de l'école.
29. Pour la sécurité de tous, les bousculades et les batailles sont interdites.
30. Je ne lance ni balle de neige ni de morceau de glace.
31. Je comprends que les vols, bris, l'activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons rembourser des coûts liés à de tels gestes.



Conséquences relatives au non-respect du code de vie

Le personnel de l'école adopte une approche bienveillante et éducative dans la gestion des comportements des élèves. Nous voulons soutenir le développement de comportements prosociaux et responsables. Dans cette optique, nous voulons que les élèves prennent d'abord conscience de leur tort et leur donner l'opportunité de se reprendre et de rétablir la situation.

L'ordre pourrait varier selon la gravité des gestes commis, mais voici des exemples de conséquences que votre enfant pourrait recevoir. Notez également que des mesures de soutien pourraient être prévues, selon la situation.

- a. Avertissement verbal
- b. Temps de réflexion
 - i. Discussion avec l'élève.
 - ii. Retrait de l'activité afin qu'il puisse se calmer et réfléchir à la situation.
 - iii. Recherche d'alternatives (feuille de route, fiche de réflexion, plan de travail, gestes de réparation, contrat, conseil de coopération, conseil élèves-classe, médiation par les pairs et autres).
- c. Communication écrite aux parents (ex. : agenda scolaire). Une signature des parents est demandée pour assurer un suivi.
- d. Communication téléphonique aux parents.
- e. Rencontre avec les personnes concernées.
- f. En cas de situation mettant en danger la sécurité de l'enfant ou celle des autres personnes, un retrait immédiat pourra s'appliquer et le retour à l'école se fera suite à une rencontre avec les parents.
- g. Suspension interne ou externe

Signatures de l'élève et des parents

Les présents règlements ont été rédigés par l'ensemble de l'équipe-école en collaboration avec la direction ainsi que le conseil d'établissement, et ce, afin de contribuer au bon fonctionnement de l'école.

J'ai pris connaissance de ces informations et je m'engage à respecter les règles de mon école.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

Date: _____